

Adoption du compte rendu synthétique du
11.02.2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 3 mars 2020

Délibération 2020/03/CFVU – 13

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

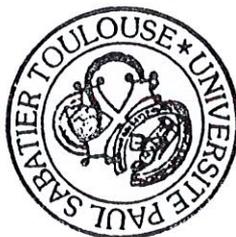
Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent le compte rendu synthétique du 11.02.2020, (document joint).

Toulouse le 5 mars 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorables :
Nombre d'abstentions :
Ne prennent pas part au vote :
Nombre de votes blancs :